Décision 00-D-67 du 13 février 2001

relative à des pratiques constatées dans le secteur de la vente d'espaces publicitaires visuels

Posted on: 06 mars 2001 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Canal +
Dispositif(s)	Injonction de publication Non-lieu partiel Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	TF1, TF1 Publicité, France 2, France 3, France Télévision Publicité, M6, M6 publicité

Lire

le texte intégral de la décision
223.54 Ko

le communiqué de presse